

JUILLET 2024

Direction Opérationnelle Territoriales de province en **fusion** ?

La CFE-CGC a négocié l'accord d'accompagnement social et financier Colissimo dans le cadre des modifications de l'organisation des DOT Colis : de 5 DOT colis aujourd'hui, nous passons au 1^{er} janvier 2025 à 3 DOT.

La DOT Ile de France reste inchangée, mais il y aura une seule DOT pour le SUD (qui regroupera Sud Est et Sud-Ouest, plus Bourgogne Franche Comté) et une DOT pour le NORD (fusion de Nord-Est et Ouest). Ce projet entraîne une réduction de postes de travail, et il en découle un périmètre géographique accru ainsi qu'un nombre de sites ou d'agents plus important pour les nouveaux postes en nouvelle DOT.

La CFE-CGC a rappelé plusieurs points sur l'accompagnement social:

Les préventeurs, les responsables livraison, les animateurs de livraison et les collaborateurs de la DOT sud-ouest en activité sur les sites partenaires de Brives et de Saint-Aunès ne sont pas concernés par le projet.

Aucune mobilité géographique ne sera imposée.

Les collègues pourront postuler dans les postes fusionnés, d'abord les N-1 des DOT pour lesquels le recrutement sera assuré par le chef de projet DOT et les responsables de la filière, et ensuite les N-2 recrutés par les N-1 retenus précédemment et les responsables de chaque filière.

Une lettre de mission sera remise par le manager pour les collègues qui seraient en transition professionnelle. Une attention particulière sera portée sur les déplacements et la possibilité de plus de réunions au format hybride et la charge de travail avec le déploiement de nouvelles méthodes et outils.

Les EMRG, les service médicaux-sociaux seront mis à disposition et des dispositifs de formation sont prévus.

Un respect de l'équilibre vie privée - vie professionnelle est affirmé.

Pour la CFE-CGC, il était important également de ne pas négliger le volet financier :

Dans un contexte contraint, en terme de temps (avec le passage en CSE) et de moyens où l'on demande toujours plus à Colissimo au regard des résultats de la BSCC, nos revendications ont été entendues.



Nous avons obtenu pour les collègues concernés (classe 3, Groupe A et B):

- **Le maintien de la part variable** : d'une indemnité de compensation sur une durée de 1 an au-delà de l'année en cours
- **3000 €** pour les mobilités vers un autre métier
- **4000€** pour les mobilités vers une autre filière ou sur une fonction prioritaire
- **6000 €** pour une mobilité vers une autre filière et sur une fonction prioritaire
- **une prime d'adaptation** au nouvel environnement de travail de **1500 €** sera versée pour les collègues impactés qui poursuivront leur activité au sein de la nouvelle DOT.
- **Une indemnité de changement** de résidence permanente est prévue suivant des critères de la situation familiale.

La CFE-CGC signataire de l'accord la Poste engagée avec les Postiers réaffirme **le souhait de vous accompagner** comme dans le cadre des accords prime bonus et challenge.

La CFE-CGC signe l'accord ASF pour le projet DOT Colissimo. Qui est le mieux placé pour suivre les accords ? Ceux qui les ont négociés et signés.



**LA CFE-CGC RESTE
À VOTRE ÉCOUTE !**

**CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS
CFE-CGC GROUPE LA POSTE**

100% À VOS CÔTÉS
VOTEZ CFE-CGC